



GUIDE DES FAMILLES SUR la planification de la transition

**PRÉPARER LES ÉLÈVES
TITULAIRES D'UN IEP À LA
VIE APRÈS LE LYCÉE**



Bienvenue

Bien que toutes les transitions peuvent s'avérer difficiles, la transition du lycée à la vie active peut être particulièrement difficile, surtout pour les élèves titulaires d'un programme d'éducation personnalisé (Individualized Education Program - IEP). Pour s'assurer que les élèves titulaires d'un IEP soient préparés à la vie après le lycée, une planification de la transition de qualité est essentielle.

Ce Guide des familles sur la planification de la transition se concentre uniquement sur la planification de la transition. Il complète d'autres ressources sur l'éducation spécialisée, élaborées par le Département de l'Éducation de la Ville de New York (New York City Department of Education - NYCDOE) qui se trouvent sur le site du NYCDOE sur **www.schools.nyc.gov/specialeducation**.

L'un des moyens utilisés par le NYCDOE pour assurer une planification efficace de la transition pour les élèves handicapés et leurs familles lorsqu'ils passent du pré-K au 12^e grade, puis au collège et à la vie professionnelle ou à d'autres options, a été de mettre sur pied des centres de transition et d'accès aux études supérieures (Transition and College Access Centers - TCAC). Ces centres ont pour but de veiller à ce que les élèves handicapés soient préparés à vivre des expériences de vie après le lycée. En plus des ressources et des appuis pour la préparation aux études supérieures, ces centres facilitent diverses possibilités d'apprentissage en milieu professionnel pour les élèves titulaires d'un IEP, ils sont également conçus pour soutenir toutes les parties prenantes dans le travail essentiel de planification de la transition des élèves titulaires d'un IEP et qui se préparent à quitter le lycée en tant que membres productifs et utiles de la société. Vous trouverez plus d'informations sur les TCAC dans la partie *Ressources* de ce guide.

En tant que parent, votre participation à la planification de la transition est essentielle à la réussite de votre enfant. Nous continuerons de travailler en partenariat avec vous afin d'offrir à votre enfant des expériences essentielles en matière de planification de la transition menant à une éducation complète et à la réussite au-delà des études supérieures.



Sommaire

Planification de la transition

- page 2 Qu'est-ce que la planification de la transition ?
- page 2 Autonomie sociale et autodétermination
- page 3 La valeur de la voix des élèves lors de la réunion IEP

Vue d'ensemble des conditions requises pour les services d'aide à la transition

- page 4 En quoi consistent les évaluations de transition et les évaluations professionnelles ?

Transition et programme d'éducation personnalisé (IEP)

- page 6 Objectifs postsecondaires mesurables
- page 6 Objectifs annuels
- page 7 Exemple d'objectifs
- page 8 Ensemble coordonné d'activités de transition
- page 10 Rôles liés à la planification de la transition

Liste de contrôle de la planification de la transition

- page 13 Se préparer pour la vie après le lycée
- page 13 Liste de contrôle de la planification de la transition
- page 14 Avant l'âge de 12 ans
- page 14 Pour les élèves de 12 à 14 ans
- page 15 Pour les élèves de 14 à 17 ans
- page 16 Pour les élèves de 17 à 21 ans

Options de validation de fin d'études et certificats

- page 17 Options de validation de fin d'études et certificats

Éléments prioritaires à prendre en compte selon les objectifs postsecondaires

- page 20 Se préparer aux études supérieures
- page 21 Se préparer à une école professionnelle ou à entrer sur le marché du travail
- page 22 Se préparer à un programme de jour

Ressources

- page 24 Centres de transition et d'accès aux études supérieures (TCAC)
- page 25 Bureau du District 75 chargé des services d'aide à la transition et des initiatives de planification postsecondaires
- page 25 Agences de services d'aide à la transition et système de services pour adultes — À quels services devrais-je avoir accès pour mon enfant ?

Annexe

- page 27 Exemple d'évaluations professionnelles de niveau 1

Planification de la transition

Qu'est-ce que la planification de la transition ?

Il s'agit de la procédure mise en place pour veiller à ce que les élèves titulaires d'un IEP soient préparés pour la vie après le lycée. Son but est de donner une structure de base pour préparer votre enfant à vivre, travailler et faire partie de la communauté, de la manière la plus complète et indépendante possible. Au cours de ce processus, vous, votre enfant, le personnel de l'école, les membres de votre famille et/ou les organismes communautaires partagerez des informations, conviendrez d'objectifs et établirez un plan pour la vie de votre enfant après le lycée. En fonction des points forts, des préférences et des centres d'intérêt de votre enfant, nous déterminerons les activités et les services qui l'aideront à atteindre ses objectifs. C'est ce qu'on appelle **l'ensemble coordonné d'activités de transition**. La procédure formelle de planification de la transition commence l'année des 12 ans de votre enfant (ou plus tôt le cas échéant) lorsque la première évaluation professionnelle est réalisée. Pour en savoir plus sur les évaluations professionnelles, consultez la partie *En quoi consistent les évaluations de transition et les évaluations professionnelles ?*

La procédure formelle de planification de la transition commence l'année des 12 ans de votre enfant (ou plus tôt le cas échéant).

Autonomie sociale et autodétermination

Le processus de planification de la transition est orienté par les objectifs, les désirs et les capacités de votre enfant. Pour que votre enfant puisse participer pleinement au processus de planification de la transition, l'acquisition des aptitudes nécessaires à l'autonomie sociale et à l'autodétermination est importante. L'autonomie sociale renvoie au fait d'apprendre à s'exprimer pour pouvoir satisfaire ses besoins. Cette compétence commence dès les premières années, lorsque les élèves connaissent mieux leur identité (acquièrent une conscience de soi) et apprennent à demander de l'aide. L'autonomie sociale peut faire toute la différence dans la capacité d'un(e) jeune adulte à vivre une expérience réussie après les études. Par exemple, votre enfant peut avoir besoin de discuter de son handicap dans un bureau d'une université qui offre des services destinés aux élèves, de demander des mesures d'aménagements pour les cours universitaires ou au travail, ou de demander des informations ou de l'aide lors de l'utilisation de transports en commun.

L'autodétermination est le processus par lequel une personne contrôle sa propre vie. Cela signifie que les élèves apprennent à faire des choix et à prendre des décisions concernant leurs objectifs et la façon dont ils les atteindront. Aider votre enfant à prendre des décisions et lui donner le choix l'aidera à se sentir plus autonome. Une fois plus âgé(e), votre enfant sera mieux équipé(e) afin de prendre des décisions pour sa vie et pour comprendre que son opinion compte.

La valeur de la voix des élèves lors de la réunion IEP

La participation de l'élève lors de la réunion IEP a un certain nombre d'avantages qui accompagnent votre enfant sur la voie de l'autonomie sociale et l'autodétermination. La participation et la voix de votre enfant à la réunion IEP l'aident à comprendre son handicap, ses points forts et les domaines scolaires, sociaux et affectifs qu'il/elle continuera à développer. La réunion IEP est l'occasion pour les élèves de discuter de leurs objectifs et de se renseigner sur les mesures d'aménagements particulières ou les modifications disponibles pour les aider à atteindre leurs objectifs. Au fur et à mesure que votre enfant grandira, il/elle sera invité(e) à participer à la réunion IEP (voir la partie suivante). Il est utile de l'encourager à jouer un rôle actif.

En tant que parent, vous pouvez vouloir aborder certains sujets lors de la réunion IEP en l'absence de votre enfant. Vous pouvez aviser l'équipe IEP si vous souhaitez que votre enfant ait une participation limitée.

La participation des élèves à la réunion IEP a un certain nombre d'avantages.



Vue d'ensemble des conditions requises pour les services d'aide à la transition

Les lois et réglementations fédérales et d'État protègent les droits des enfants handicapés et leurs familles afin de garantir que tous les élèves handicapés aient accès à une éducation publique adéquate gratuite (Free Appropriate Public Education - FAPE). Ces lois et réglementations fournissent des normes qui sont pertinentes pour la planification de la transition des élèves handicapés. Voici une liste non exhaustive des points garantis sous les lois et réglementations fédérales et/ou d'État :

- Une évaluation professionnelle doit être effectuée pour les élèves handicapés pendant l'année civile au cours de laquelle l'élève atteint l'âge de 12 ans. Pour en savoir plus sur les évaluations professionnelles, consultez la partie ci-dessous : *En quoi consistent les évaluations de transition et les évaluations professionnelles ?*
- À compter des 14 ans de votre enfant, l'équipe IEP commencera à envisager ses objectifs pour la vie après le lycée. C'est ce qu'on appelle **les objectifs postsecondaires mesurables**. Ces objectifs mettent l'accent sur l'éducation, l'emploi et les aptitudes à la vie en autonomie (le cas échéant). De plus, l'équipe IEP commencera à déterminer un **ensemble coordonné d'activités de transition** qui aideront votre enfant à atteindre ces objectifs après le lycée. Pour en savoir plus, consultez la partie *Transition et programme d'éducation personnalisé (IEP)*.
- Lorsqu'il est possible qu'une agence soit chargée de fournir ou de financer des services en dehors de l'école ou après le lycée, l'équipe IEP vous demandera votre consentement pour inviter un(e) représentant(e) de cette agence à une réunion IEP où il sera question de transition. Vous pouvez en apprendre davantage sur certaines agences dans la partie *Ressources*, sous la rubrique *Agences de services d'aide à la transition et systèmes de services pour adultes*.

- Votre enfant doit être invité(e) à la réunion IEP pour discuter des services de transition. En tant que membre essentiel(le) de l'équipe IEP, il/elle pourra discuter de ses points forts, de ses préférences et de ses centres d'intérêt. Si votre enfant ne peut assister à la réunion, l'équipe IEP doit s'assurer que ses préférences et ses centres d'intérêt sont pris en compte et reflétés dans l'IEP.

En quoi consistent les évaluations de transition et les évaluations professionnelles ?

Les évaluations de transition et les évaluations professionnelles aident votre enfant à réfléchir à ce qu'il/elle souhaite faire après le lycée et à la façon d'y parvenir. Elles permettent de recueillir des informations sur les aptitudes, les préférences, les comportements et les intérêts de votre enfant afin d'identifier de futurs objectifs personnels, communautaires, d'éducation, de vie et de carrière. Par ailleurs, elles aident l'équipe IEP à créer un plan de transition et un IEP de grande qualité pour votre enfant.

Les évaluations de transition ciblent les intérêts, les préférences et les compétences de votre enfant. Elles apportent des informations clés qui aideront à déterminer les objectifs de vie après le lycée pour votre enfant.

Les évaluations professionnelles sont un type d'évaluation de transition. Les évaluations professionnelles vous aident — vous, votre enfant — ainsi que l'école à prendre des décisions importantes concernant la planification du futur de votre enfant en fonction de ses points forts, de ses intérêts et de ses souhaits. Elles aident aussi les enseignants à comprendre la position actuelle de votre enfant par rapport aux futures opportunités d'emploi. Elles cherchent à identifier les compétences, le niveau d'aptitude de votre enfant et les soutiens nécessaires.

Toutes ces évaluations sont conçues pour soutenir l'idée d'« autodétermination ». Cela signifie que votre enfant aura son mot à dire sur le futur de son parcours, particulièrement en matière d'éducation et de formation, d'emploi et d'aptitudes à la vie en autonomie.

Les évaluations professionnelles peuvent être formelles ou informelles.

Les évaluations informelles peuvent inclure des entretiens, des questionnaires, des observations, des inventaires d'intérêts, des évaluations des préférences et des inventaires de planification de la transition. L'évaluation informelle utilisée se base sur l'âge et les capacités de votre enfant.

Les évaluations formelles comprennent des tests d'aptitudes, des tests de performance et des tests standardisés. Les résultats d'évaluation incluent une comparaison avec d'autres élèves de l'âge de votre enfant. Les évaluations formelles sont parfois utilisées lorsque les évaluations informelles ne fournissent pas suffisamment d'informations pour les écoles pour créer un plan de transition de bonne qualité pour votre enfant.

Au début de l'année civile des 12 ans de votre enfant, vous, votre enfant et d'autres membres de l'équipe de planification commenceront la procédure d'évaluation de transition en menant des évaluations professionnelles. Si votre enfant a plus de 12 ans lors de l'établissement du premier IEP, l'évaluation professionnelle aura lieu à ce moment-là.

Évaluation professionnelle de niveau 1

L'évaluation professionnelle de niveau 1 est une évaluation informelle qui inclut trois parties — une partie élève, une partie parent, et une partie enseignant(e). Un examen des dossiers scolaires fait également partie de cette évaluation. Elle recueille des informations sur les intérêts, les préférences et les objectifs de votre enfant pour la vie après le diplôme, y compris un emploi, une éducation ou une formation futurs. L'évaluation professionnelle de niveau 1 est mise à jour si nécessaire avant chaque réunion IEP.

En tant que parent, votre participation est importante dans la procédure d'évaluation de la transition. Veuillez à bien contribuer à l'évaluation professionnelle de niveau 1 et à

toutes les réunions IEP durant lesquelles ces évaluations seront abordées.

Des exemples d'évaluations professionnelles de niveau 1 sont inclus dans l'*annexe*. Pour plus d'informations, y compris d'autres exemples d'évaluations professionnelles, allez sur le site du Département de l'Éducation de l'État de New York : www.p12.nysed.gov/specialed/transition/level1careerassess.

Évaluation professionnelle de niveau 2

Si l'équipe IEP décide que des informations supplémentaires sont nécessaires, une évaluation professionnelle de niveau 2 peut être recommandée. Elle peut aider à déterminer le niveau des compétences professionnelles, des points forts et des intérêts d'un(e) élève. Il s'agit d'une évaluation formelle effectuée à l'aide d'un instrument normalisé/standardisé qui permet d'évaluer les compétences et les aptitudes. Elle peut comprendre un inventaire d'intérêts et des informations détaillées sur la perception, la compréhension motrice, spatiale, verbale et/ou numérique, l'attention et/ou les modes d'apprentissage issus d'une évaluation formelle.

Évaluation professionnelle de niveau 3

Une évaluation professionnelle contextuelle, parfois appelée Évaluation professionnelle de niveau 3 ou Évaluation professionnelle fonctionnelle, peut être réalisée lorsqu'un(e) élève participe à une expérience d'apprentissage en milieu professionnel simulée ou réelle ou a un emploi. Les expériences d'apprentissage en milieu professionnel comprennent les stages rémunérés ou non, les services à la communauté et le bénévolat, ainsi que la travail rémunéré. Lors d'une évaluation professionnelle contextuelle, on observe l'élève en train d'accomplir des tâches professionnelles. Puis, des commentaires sont partagés avec l'élève pour l'aider à développer ses compétences et garantir une expérience professionnelle réussie pour le présent et le futur. L'évaluation professionnelle de niveau 3 peut apporter des informations utiles à la réussite d'un(e) élève sur le lieu de travail.

Transition et programme d'éducation personnalisé (IEP)

La partie suivante explique les sections de l'IEP qui sont les plus pertinentes pour la planification de la transition. Cependant, des informations issues des évaluations professionnelles seront prises en compte tout au long de l'IEP. Pour obtenir des informations détaillées sur les IEP et la procédure d'éducation spécialisée, consultez le Guide des familles sur les services d'éducation spécialisée pour les enfants d'âge scolaire (Family Guide to Special Education Services for School-Age Children) sur www.schools.nyc.gov/specialeducation.

Les options de validation de fin d'études sont discutées et planifiées lors des réunions IEP. Il est important de se rappeler que les critères de passage en classe supérieure, les cours suivis par un(e) élève, sa participation ou non à des examens standards ou alternatifs ont tous une incidence sur les options de validation de fin d'études disponibles pour un(e) élève. Ces facteurs doivent être pris en compte lors de chaque réunion IEP pour garantir que l'élève est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs postsecondaires. Pour les dernières informations sur les options et conditions de validation de fin d'études : <https://www.schools.nyc.gov/school-life/rules-for-students/graduation-requirements>.

Objectifs postsecondaires mesurables

L'IEP de votre enfant commencera à inclure des objectifs postsecondaires mesurables à partir de ses 14 ans (ou plus tôt, le cas échéant). Des objectifs postsecondaires mesurables indiquent ce que votre enfant veut faire ou accomplir après l'école. Les objectifs postsecondaires mesurables de votre enfant sont déterminés par les informations recueillies à partir des évaluations de transition et des évaluations professionnelles. Lors de la réunion IEP, l'équipe IEP, qui inclut vous et votre enfant (lorsque le sujet

de la transition est abordé), étudiera ces évaluations et les objectifs postsecondaires de votre enfant. Il est important de comprendre que les objectifs d'après-lycée de votre enfant peuvent changer plusieurs fois à mesure que ses intérêts se développent. Ainsi, les objectifs postsecondaires sont revus et mis à jour chaque année avec le reste de l'IEP. Des mesures postsecondaires mesurables peuvent concerner les domaines suivants :

- Éducation/Formation
- Emploi
- Vie en autonomie (le cas échéant)

Objectifs annuels

Ils décrivent ce que votre enfant est tenu(e) d'accomplir en une année. Ces objectifs s'alignent sur les aptitudes scolaires, sociales et physiques dont votre enfant a besoin pour atteindre ses objectifs pour la vie après le lycée. Les objectifs annuels et les objectifs postsecondaires mesurables sont développés en fonction des qualités et des besoins uniques et individuels de votre enfant et sont liés à ses intérêts et à ses souhaits pour la vie après le lycée.

Les options de validation de fin d'études sont discutées et planifiées lors des réunions IEP.

Exemples d'objectifs

Alors que les objectifs annuels s'intéressent à ce que votre enfant accomplira en une année scolaire, les objectifs postsecondaires mesurables s'intéressent à ce que votre enfant fera après le lycée. Chaque enfant est différent(e), il en va de même de leurs projets pour la vie après le lycée. Vous trouverez ci-dessous trois exemples de projet unique pour la vie après le lycée contenant des objectifs postsecondaires mesurables et des objectifs annuels.

Exemple 1 : Si un(e) élève A veut conduire des camions commerciaux après le lycée, il/elle doit acquérir les compétences nécessaires pour obtenir le permis de conduire pour véhicules commerciaux. L'objectif annuel de l'élève A soutiendra son objectif postsecondaire pour devenir conducteur(trice) de véhicules commerciaux.

Objectif postsecondaire mesurable : Après avoir obtenu son diplôme, l'élève A obtiendra un emploi à temps plein en tant que conducteur(trice) de camions sur longue distance.

Objectif annuel : L'élève A déterminera la signification des mots et phrases utilisés dans un texte non fictionnel avec 75 % d'exactitude lors de 3 essais sur 4, mesurés par une explication verbale.

Exemple 2 : Si l'élève B veut aller dans une université de quatre années et étudier la biologie marine après le lycée, il/elle suivra des cours qui le prépareront à travailler dans le domaine de la biologie marine, ce qui exige une compréhension approfondie des mathématiques et des sciences. L'objectif annuel de l'élève B appuiera son objectif postsecondaire qui est de fréquenter une université de quatre années et d'étudier la biologie marine.

Objectif postsecondaire mesurable : Après avoir obtenu son diplôme, l'élève B ira dans une université de quatre années et étudiera la biologie marine.

Objectif annuel : L'élève B résoudra des équations rationnelles et radicales à l'aide d'une variable, identifiera les solutions qui ne satisfont pas l'équation originale et expliquera sa réponse avec une précision de 80 % lors de 3 essais sur 4.

Exemple 3 : Si l'élève C veut vivre et travailler de façon autonome après le lycée, il/elle devra établir des routines qui guideront les habitudes et les pratiques nécessaires à une vie en autonomie.

Objectif postsecondaire mesurable : À la fin de ses études au lycée, l'élève C se préparera de façon autonome au travail chaque jour, notamment en s'habillant, en préparant le dîner et en utilisant les transports en commun.

Objectif annuel : Dans un an, l'élève C pourra utiliser un programme quotidien en plaçant le symbole de l'image sur l'emploi du temps dans le bon ordre, avec un maximum d'un sujet par essai.

Ensemble coordonné d'activités de transition

L'**ensemble coordonné d'activités de transition** renvoie aux activités et aux services qui aideront votre enfant à acquérir les compétences nécessaires pour atteindre ses objectifs. L'équipe IEP de votre enfant commencera à envisager un ensemble coordonné d'activités de transition à partir de ses 14 ans (ou plus tôt, le cas échéant). Ces activités et services se basent sur les besoins individuels, les points forts, les préférences et les intérêts de votre enfant. Pour chaque

activité, la personne responsable de ces activités ou de ces services, généralement l'école ou une autre agence, est identifiée.

L'ensemble coordonné d'activités de transition est divisé en six catégories. Les six catégories sont expliquées ci-dessous avec des exemples d'activités et de services pour chaque catégorie. Les activités et les services de transition sont uniques à chaque élève, de sorte que les exemples ci-dessous ne représentent qu'une petite fraction des activités et services pouvant être inclus dans l'IEP de votre enfant.

Enseignement

L'enseignement comprend des cours, une formation professionnelle et/ou d'autres expériences pédagogiques dont votre enfant pourrait avoir besoin pour réaliser ses projets après ses études.

Exemples :

- Assister à des cours afin d'acquérir des compétences pour apprendre à respecter le calendrier des devoirs et à s'exercer à utiliser les stratégies organisationnelles
- Rencontrer régulièrement le(la) conseiller(ère) d'orientation pour remplir les documents nécessaires à l'admission à l'université
- Participer aux cours de préparation des examens Regents en anglais, mathématiques, sciences et histoire
- Recueillir des informations sur les exigences de l'école concernant les programmes d'orientation professionnelle des universités communautaires
- S'inscrire à un cours sur la vie en autonomie pour continuer à prendre soin de soi
- Poursuivre la formation aux déplacements pour connaître les itinéraires de transport entre le lieu de travail et l'école

Services associés

Les services associés sont des services comme le suivi-conseil, l'ergothérapie, la kinésithérapie et/ou l'orthophonie dont votre enfant pourrait avoir besoin pour atteindre ses objectifs après le lycée.

Exemples :

- Les services d'orthophonie pour améliorer la communication expressive et généraliser les compétences en communication dans divers milieux
- La formation à la mobilité et l'orientation pour pouvoir marcher de l'école à la maison et aux sites de bénévolat
- La kinésithérapie pour aider l'élève à améliorer son endurance en position assise et le contrôle de son tronc

Expériences communautaires

Les expériences communautaires sont des expériences ou des ressources communautaires (p. ex., emplois après les cours, activités récréatives communautaires, recours à des organisations communautaires) dont votre enfant peut avoir besoin pour le(la) préparer à participer à la vie communautaire.

Exemples :

- Faire du bénévolat dans un hôpital ou un autre centre de bénévolat
- Obtenir et remplir une demande pour avoir une carte de bibliothèque gratuite
- Obtenir un permis de conduire ou un permis-carte d'identité
- Ouvrir un compte bancaire
- Se renseigner sur les ressources communautaires comme la bibliothèque, le bureau de poste et les autres ressources et programmes récréatifs locaux et les visiter
- Démontrer que l'on comprend comment trouver et obtenir un logement après avoir terminé le lycée

Emploi et autres objectifs de vie adulte après les études

Il peut s'agir de services ou d'activités liés à l'exploration de carrière, à la formation professionnelle, à l'emploi ou à l'apprentissage en milieu professionnel ; dont votre enfant pourrait avoir besoin pour réaliser ses objectifs après ses études.

Exemples :

- Rechercher des emplois dans un domaine de prédilection et les exigences de chacun d'entre eux
- S'entraîner à remplir des demandes d'emploi et à acquérir des compétences en matière d'entretien professionnel
- Rédiger un modèle de curriculum vitae et une lettre de motivation
- Demander et recevoir des documents de travail
- Se renseigner sur le centre de carrière de votre quartier et sur les services qu'il propose
- Obtenir des informations et visiter les programmes de formation professionnelle de votre choix
- Participer à une expérience d'apprentissage en milieu professionnel
- Déterminer l'admissibilité aux services d'orientation, de réinsertion professionnelle et de formation continue pour adultes (Adult Career and Continuing Education Services Vocational Rehabilitation - ACCES-VR)
- Déterminer l'admissibilité aux services grâce au Bureau pour les personnes présentant des déficiences de développement (Office of People with Developmental Disabilities - OPWDD) ou au Bureau de la santé mentale (Office of Mental Health - OMH)
- Déterminer l'admissibilité aux services de transport de la Ville de New York tels que le service Access-A-Ride

Acquisition des compétences de la vie quotidienne (le cas échéant)

Services ou activités qui aideront votre enfant à renforcer ses aptitudes à la vie quotidienne. Les compétences de la vie quotidienne peuvent comprendre l'habillement, l'hygiène, le fait de prendre soin de soi, la préparation des repas, l'entretien d'une résidence et le paiement des factures.

Exemples :

- Visiter diverses possibilités de logements/logements subventionnés pour adultes
- Gérer l'emploi du temps quotidien
- Préparer un exemple de budget mensuel pour les dépenses courantes
- Acheter de la nourriture et préparer un repas
- Trouver une organisation communautaire qui offre aux adultes une formation sur les compétences de la vie quotidienne

Évaluation professionnelle fonctionnelle (le cas échéant)

Toute évaluation professionnelle de niveau 3 dont votre enfant pourrait avoir besoin pour déterminer ses points forts, ses capacités et ses besoins dans un milieu professionnel réel ou simulé.

Exemples :

- Participer à une évaluation professionnelle de niveau 3 dans le cadre d'un stage courant
- Évaluer la performance de l'élève pendant l'exécution des tâches liées au travail

Rôles liés à la planification de la transition

Les informations suivantes expliquent le rôle de chaque membre de l'équipe IEP dans le processus de planification de l'IEP en lien avec la planification de la transition. Par ailleurs, tous les collèges et lycées de NYC doivent désigner un leader de l'équipe de transition pour diriger et garantir que les besoins de transition de l'élève sont satisfaits et que l'élève est sur la voie du succès après l'école.

Rôle de l'élève :

- Se renseigner sur le processus de planification de la transition
- Remplir la partie de l'évaluation professionnelle qui lui est réservée
- Explorer les intérêts et les options professionnelles ou de carrière possibles
- Développer des compétences en matière d'autonomie sociale (par exemple, les élèves doivent apprendre à exprimer leurs intérêts, préférences et objectifs)
- Réfléchir à ses points forts et à ses besoins afin de déterminer l'option la plus appropriée pour obtenir son diplôme
- Identifier les cours pertinents avec un(e) conseiller(ère) pédagogique et/ou d'orientation
- En apprendre davantage sur son handicap et sur la manière de se faire aider après le lycée, le cas échéant
- Participer activement aux réunions IEP
- Poser des questions sur les conditions d'obtention du diplôme, les options de diplôme et tout autre sujet



Rôle des parents :

- Se renseigner sur le processus de planification de la transition
- Partager ses observations, ses réflexions et ses préoccupations au sujet des points forts, des besoins et des préférences de son enfant avec l'école et l'équipe IEP
- Remplir la partie de l'évaluation professionnelle réservée aux parents
- Aider son enfant à explorer ses intérêts actuels et ses objectifs futurs
- Défendre les intérêts de son enfant et l'aider à acquérir des compétences en matière d'autonomie sociale
- Se familiariser avec les conditions d'obtention du diplôme de fin d'études, les parcours diplômants, les options postsecondaires et les ressources (pour plus d'informations, voir *Options de validation de fin d'études et certificats*)
- Déterminer l'aide dont son enfant aura besoin pour devenir aussi autonome que possible
- Identifier les personnes, les organismes communautaires, et les autres ressources qui peuvent aider son enfant à atteindre ses objectifs

- Si une agence participante est identifiée, les parents doivent envisager de donner leur consentement pour inviter un(e) représentant(e) de l'agence à la réunion IEP (voir la partie *Ressources* portant sur les *Agences de services d'aide à la transition et systèmes de services pour adultes*)
- Participer activement aux réunions IEP de son enfant
- Tenir des dossiers sur les activités et services associés liés à la transition
- Poser des questions

Rôle de l'enseignant(e)/responsable du dossier :

- Aider votre enfant à explorer ses objectifs pour la vie après le lycée
- Faire différentes évaluations de transition pour connaître les points forts, les besoins, les centres d'intérêt et les préférences de votre enfant en matière d'éducation, d'emploi et de vie en autonomie
- Travailler avec l'enfant pour développer des objectifs postsecondaires mesurables
- Faire participer votre enfant à un ensemble coordonné d'activités de transition qui correspondent à ses objectifs

- Se familiariser avec les organismes extérieurs et leurs programmes et mettre les familles en contact avec les organisations impliquées, le cas échéant
- Coordonner les réunions IEP avec toutes les parties prenantes
- Vous faire participer au processus, notamment en obtenant votre consentement lorsque cela est nécessaire (par exemple, pour inviter une agence participante)
- Donner des instructions précises sur l'autodétermination et les compétences en matière d'autodétermination et d'autonomie sociale
- Fournir des conseils sur les droits des personnes handicapées
- Encourager votre enfant à communiquer avec le personnel de l'école au sujet des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs IEP

Rôle du (de la) conseiller(ère) scolaire :

- Évaluer les compétences et aspirations professionnelles de votre enfant pour son plan de carrière
- Élaborer un plan pour le temps que votre enfant passera au lycée
- Élaborer/mettre à jour le plan annuel de transition de votre enfant, en collaboration avec votre enfant et les autres membres de l'équipe IEP
- Mener des conversations sur les points forts, les centres d'intérêt, les besoins et les préférences de votre enfant
- Discuter des conditions d'obtention du diplôme de fin d'études, des parcours diplômants, des options postsecondaires et des ressources avec vous et votre enfant
- Donner des conseils sur les cours qui aideront votre enfant à atteindre ses objectifs

Rôle du(de la) représentant(e) de l'agence des services d'aide à la transition :

Une **agence de services d'aide à la transition** (aussi appelée « agence participante ») est une agence susceptible d'assurer ou de payer pour des services après le départ de l'enfant du lycée. Si une agence est susceptible d'être responsable de la fourniture ou du règlement des services, l'école de votre enfant doit vous aider à identifier cette agence et demandera votre consentement pour inviter un(e) représentant(e) de cette agence à la réunion IEP de votre enfant. Pour en savoir plus sur les agences participantes, voir *Agences de services d'aide à la transition et systèmes de services pour adultes* dans la partie *Ressources*.

- Participer aux réunions IEP lorsque l'agence est invitée
- Si l'agence participante n'assiste pas à la réunion IEP lorsqu'elle est invitée, le(la) représentant(e) doit être impliqué(e) dans la planification des services d'aide à la transition
- Participer activement avec les autres membres de l'équipe IEP pour garantir une vision commune des plans et des services
- Fournir des informations sur les ressources et les appuis disponibles pour aider votre enfant à atteindre ses objectifs
- Fournir les services et appuis nécessaires pour aider l'enfant à atteindre ses objectifs
- Expliquer les services qui peuvent être fournis après le départ de votre enfant du lycée

Liste de contrôle de la planification de la transition

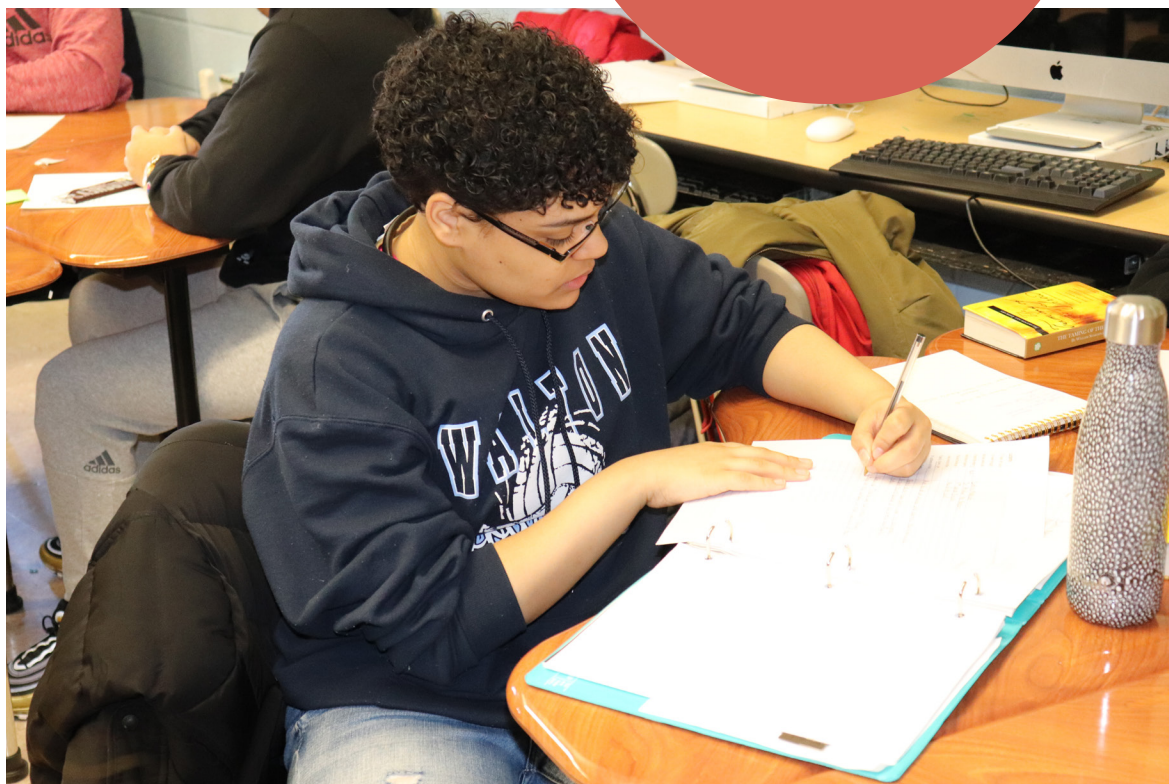
Se préparer pour la vie après le lycée

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à aider son enfant à se préparer à un avenir réussi. Il s'agit de la procédure mise en place pour veiller à ce que les élèves titulaires d'un IEP soient préparés pour la vie après le lycée. Le Département de l'Éducation de la Ville de New York s'est engagé à ce que tous les élèves quittant le lycée soient prêts pour une carrière professionnelle, des études supérieures, une formation professionnelle ou une vie en autonomie. La planification de la transition aide votre enfant à faire des choix, à se fixer des objectifs et à établir un plan pour les atteindre. C'est la clé pour donner une place de choix à l'école dans l'avenir de votre enfant en tant qu'adulte. Cette liste de contrôle peut être utilisée pour aider votre enfant tout au long des différentes étapes du processus de planification de la transition.

Liste de contrôle de la planification de la transition

Cette liste de contrôle vous aidera, ainsi que votre enfant, à vous préparer à la vie de votre enfant après le lycée. Les compétences, les points forts, les besoins et les centres d'intérêt de votre enfant détermineront les éléments pertinents de cette liste de contrôle. Tous les éléments ne seront pas forcément pertinents pour votre enfant.

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à aider son enfant à se préparer un avenir réussi.



Avant l'âge de 12 ans

- ☐ Présentez et exposez votre enfant à un éventail d'emplois, d'activités et de hobbies. Cela aidera votre enfant à déterminer ses centres d'intérêt.
- ☐ Encouragez la prise de décision. Cela favorisera l'autonomie et aidera votre enfant à développer ses aptitudes à prendre des décisions.
- ☐ Encouragez votre enfant à demander de l'aide en cas de besoin. Faites des jeux de rôle avec votre enfant pour l'aider à renforcer sa capacité à demander de l'aide dans différentes situations. Cela aidera votre enfant à apprendre à s'exprimer pour que ses besoins soient comblés.
- ☐ Aidez votre enfant à apprendre à travailler et à jouer avec les autres.

Pour les élèves de 12 à 14 ans

- ☐ Présentez et discutez de la planification de la transition avec votre enfant. Parlez à votre enfant de son IEP et de ses réunions IEP, afin qu'il/elle puisse commencer à s'impliquer davantage lorsque cela est nécessaire.
- ☐ Discutez avec votre enfant de ses centres d'intérêts, de ses désirs et de ses objectifs. Donnez-lui l'occasion d'explorer ses centres d'intérêts. Par exemple, si votre enfant s'intéresse à un domaine particulier, encouragez-le(la) à en apprendre davantage sur ce domaine.
- ☐ Au cours de l'année où votre enfant atteint l'âge de 12 ans, il/elle complétera la partie réservée à l'élève et vous complétez la partie réservée aux parents, dans le cadre de la première évaluation professionnelle. Les informations tirées de cette évaluation seront utilisées pour permettre d'élaborer un plan de transition pour votre enfant.
- ☐ Donnez à votre enfant une plus grande indépendance et des responsabilités à la maison. Discutez avec votre enfant et les enseignants de votre enfant des possibilités d'augmenter ses responsabilités à l'école.
- ☐ Donnez à votre enfant l'occasion d'explorer une grande variété d'activités communautaires et de loisirs.
- ☐ Rassemblez des documents importants comme le certificat de naissance de votre enfant, sa carte de sécurité sociale, une pièce d'identité avec photo, des données médicales et un IEP pour son portfolio de transition.
- ☐ Discutez du choix du lycée avec votre enfant, le(la) conseiller(ère) d'orientation et les autres membres du personnel de l'école de votre enfant. Participez aux salons des lycées et explorez les établissements qui pourraient convenir à votre enfant. Déterminez si les écoles et/ou lycées spécialisés d'enseignement technique et professionnel (Career and Technical Education (CTE) Schools and/or Specialized High Schools) conviennent à votre enfant. Certaines écoles ont des conditions d'admission particulières, que vous pouvez consulter sur le site <https://www.schools.nyc.gov/enrollment/enroll-grade-by-grade/specialized-high-schools>. Si votre enfant termine avec succès un programme CTE approuvé par l'État, il/elle peut recevoir un diplôme Regents avec mention CTE.

Pour les élèves de 14 à 17 ans

- ☐ Encouragez votre enfant à continuer de s'impliquer dans les activités communautaires et les loisirs qui l'intéressent. Par exemple, encouragez votre enfant à participer à des activités de service communautaire ou à rejoindre une équipe sportive. Comprenez que ses centres d'intérêts et ses objectifs changeront probablement avec le temps.
- ☐ Discutez avec votre enfant de son rôle dans la réunion IEP et encouragez sa participation. Dès l'âge de 14 ans, votre enfant sera invité(e) à la réunion IEP.
- ☐ Travaillez avec votre enfant et l'équipe IEP pour établir des objectifs de transition et déterminer les activités et les services qui aideront votre enfant à atteindre ses objectifs.
- ☐ Travaillez avec votre enfant et l'équipe IEP pour élaborer le plan de transition pour votre enfant. Ce plan devrait décrire en détail les objectifs de votre enfant pour la vie après le lycée et la façon dont il/elle les atteindra.
- ☐ Encouragez votre enfant à profiter des expériences d'apprentissage en milieu professionnel. Discutez avec le leader de l'équipe de transition de l'école de votre enfant des possibilités offertes.
- ☐ Encouragez votre enfant à envisager un emploi et des expériences de bénévolat. Par exemple, le programme d'emploi d'été pour les jeunes (Summer Youth Employment Program -SYEP) offre des expériences professionnelles d'été aux élèves âgés de 14 à 21 ans.
- ☐ Renseignez-vous sur les différentes options d'obtention de validation de fin d'études et les certificats, comme le Certificat de préparation aux métiers et d'aptitude à l'emploi (Career Development and Occupational Studies (CDOS) Commencement Credentials). Voir la partie *Options de validation de validation de fin d'études et certificats* pour en savoir plus.
- ☐ Discutez avec votre enfant et le personnel de l'école du parcours diplômant qui convient le mieux à votre enfant.
- ☐ Rencontrez régulièrement votre enfant et son(sa) conseiller(ère) d'orientation ou scolaire afin de déterminer les cours et/ou les examens Regents appropriés pour s'assurer que votre enfant est en voie d'obtenir le diplôme ou le certificat attendu.
- ☐ Explorez et établissez des liens avec des agences externes comme l'OPWDDD et les ACCES-VR, le cas échéant. Pour plus d'informations, voir la rubrique *Agences de services d'aide à la transition et systèmes de services pour adultes* de la partie Ressources.
- ☐ Si votre enfant doit passer les examens du PSAT, du SAT ou des cours avancés de préplacement universitaire (Advanced Placement - AP), déterminez le(la) coordinateur(trice) en charge des services destinés aux élèves handicapés (Services for Students with Disabilities - SSD) de votre enfant. Donnez votre consentement pour demander des aménagements auprès du College Board. Nous vous encourageons à faire cette demande dès le 9^e grade. Une fois ces aménagements approuvés par le College Board, ils demeurent en vigueur tant que votre enfant est au lycée.
- ☐ Explorez et présentez une demande d'admission pour les options d'études supérieures, professionnelles et de vie en autonomie, selon les besoins de votre enfant.
- ☐ Déterminez si votre enfant a besoin d'une formation aux déplacements pour apprendre à se déplacer de façon autonome en utilisant les transports en commun. Contactez le Bureau de formation aux déplacements si vous êtes intéressé(e). Allez sur <https://schools.nyc.gov/special-education/school-settings/district-75/district-75-programs> pour en savoir plus.



Pour les élèves de 17 à 21 ans

- ☐ Examinez la partie précédente, *Pour les élèves de 14 à 17 ans*, afin de vous assurer que les éléments importants sont complets ou en cours.
- ☐ Rencontrez le(la) conseiller(ère) d'orientation de votre enfant pour vous assurer qu'il/elle est sur la bonne voie vers l'obtention du diplôme ou du certificat convenu, et pour obtenir de l'aide pour les demandes d'admission à l'université, le cas échéant.
- ☐ Communiquez avec toute agence ou organisation qui proposera des services, de la formation ou de l'éducation à votre enfant après l'obtention de son diplôme ou à la fin de ses études au lycée. Pour en savoir plus, voir la rubrique *Agences de services d'aides à la transition et systèmes de services pour adultes* de la partie *Ressources*.
- ☐ Examinez la déclaration sommaire de sortie de votre enfant. Cette déclaration vous sera remise au cours de la dernière année d'études de votre enfant. L'objectif de la déclaration sommaire de sortie est de fournir un rapport écrit contenant des informations importantes sur les compétences de votre enfant et les domaines dans lesquels il/elle a besoin de soutien, ainsi que des recommandations pour assurer une transition réussie vers la vie en tant qu'adulte, l'apprentissage et le travail.
- ☐ Avant que votre enfant n'obtienne son diplôme de fin d'études, vous recevrez une notification écrite indiquant le diplôme ou le certificat obtenu par votre enfant et vous informera de la fin de son éducation publique adéquate gratuite (FAPE) après cette obtention. Si votre enfant sort du lycée avec un certificat de validation des acquis scolaires ou un certificat Compétences et Réussite en guise d'unique certificat de sortie, une déclaration écrite sera envoyée indiquant que l'élève pourra aller à l'école jusqu'à l'année scolaire de ses 21 ans. Voir la partie suivante sur les *Options de validation d'études et certificats* pour plus d'explications sur ces certificats.

Options de validation de fins d'études et certificats

Trois diplômes de fin d'études secondaires sont proposés dans l'État de New York : diplôme Regents avancé, diplôme Regents et diplôme local. Les élèves titulaires d'un IEP sont encouragés à opter pour le programme le plus rigoureux possible en vue de l'obtention d'un diplôme. Tous les diplômes exigent que les étudiants obtiennent 44 crédits dans des matières spécifiques et réussissent les contrôles continus en anglais (English Language Arts - ELA), mathématiques, études sociales et sciences. Dans certaines circonstances, les élèves titulaires d'un IEP peuvent être admissibles à l'obtention d'un diplôme local grâce à aux options du Safety Net, ce qui leur permet d'obtenir un diplôme avec des résultats d'examen inférieurs. Les élèves pouvant prétendre aux options du Safety Net peuvent obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires avec une note aussi basse que 45 à certaines épreuves, à condition que ces notes soient compensées par un score d'au moins 65 à d'autres examens.

Pour en savoir plus sur cette option, les élèves doivent se renseigner auprès de leur école au sujet de l'option de score compensatoire. Parmi les autres options Safety Net menant à l'obtention d'un diplôme local, on compte la qualification liée à l'appel Safety Net (deux notes de 52 à 54 aux examens Regents) et la qualification liée à la décision par le(la) superintendent(e) portant sur l'obtention du diplôme. L'option liée à la décision du(de la) superintendent(e) permet aux élèves titulaires d'un IEP d'obtenir un diplôme local suite à une analyse par le(la) superintendent(e) afin de déterminer les compétences scolaires dans les domaines des examens Regents que l'élève n'a pas pu réussir. Cette option n'est destinée qu'aux élèves qui ne sont pas en mesure d'obtenir leur diplôme grâce aux aménagements d'examens du Safety Net.

Pour les dernières informations sur les options et conditions de validation de fin d'études : <https://www.schools.nyc.gov/school-life/rules-for-students/graduation-requirements>.



Conditions d'obtention des diplômes

Pour obtenir un diplôme, les élèves doivent accumuler 44 crédits :

8 crédits en Anglais	8 crédits en Études sociales	4 en Histoire mondiale 2 en Histoire des États-Unis 1 en Sciences politiques et 1 en Économie
6 crédits en Mathématiques (au moins 2 crédits en Mathématiques avancées)	6 crédits en Sciences (minimum de 2 crédits en Sciences de la vie et 2 crédits en Sciences physiques)	2 crédits dans une langue autre que l'anglais (6 crédits pour le diplôme Regents avancé)
2 crédits en Arts	4 crédits en Éducation physique	1 crédit en Santé
7 crédits pour les matières à option (3 crédits pour le diplôme Regents avancé)		

Un(e) élève handicapé(e) peut être dispensé(e) des exigences liées aux langues autre que l'anglais si son IEP indique que ses exigences ne sont pas pertinentes en raison de son handicap.

Le certificat de préparation aux métiers et d'aptitude à l'emploi (CDOS) vise à reconnaître la maîtrise des compétences des élèves en matière de préparation à l'emploi définies dans les standards d'apprentissage du CDOS de l'Etat de New York. Il est proposé aux élèves titulaires ou non d'un IEP. Il est crucial que ces expériences de perfectionnement professionnel complètent, sans toutefois remplacer, un vaste programme académique par des possibilités d'obtenir un diplôme de fin d'études secondaires. Les écoles doivent proposer aux élèves des apprentissages en milieu professionnel et des expériences CTE adaptés au CDOS, en plus des cours académiques requis pour l'obtention d'un diplôme.

Nous recommandons que les élèves admissibles reçoivent le certificat de préparation aux métiers et d'aptitude à l'emploi (CDOS) en tant que mention spéciale, c'est-à-dire en plus d'un diplôme de fin d'études secondaires. Si un(e) élève a réussi 4 examens Regents, le CDOS peut également être utilisé comme « option +1 » si l'élève remplit les conditions d'examen. En d'autres termes, si votre enfant réussit au moins un examen Regents en ELA, mathématiques, sciences et études sociales, la réussite du CDOS peut être utilisé comme examen supplémentaire nécessaire à l'obtention de tout type de diplôme.

Les élèves qui ne sont pas en mesure d'obtenir un diplôme de fin d'études secondaires peuvent obtenir un CDOS comme option non diplômante. Le CDOS en tant que titre autonome **n'équivaut pas** à un diplôme de fin d'études secondaires. En tant que titre autonome obtenu à la place d'un diplôme de fin d'études secondaires, le CDOS ne garantit pas l'emploi lorsqu'un diplôme est exigé et ne qualifie pas les élèves pour leur permettre d'entrer dans l'armée ou dans de nombreux établissements après le lycée. Si votre enfant sort du lycée avec un certificat de validation des acquis scolaires (CDOS) en guise d'unique certificat de sortie, une déclaration écrite sera envoyée indiquant que l'élève pourra aller à l'école jusqu'à l'année scolaire de ses 21 ans.

Si votre enfant participe à des activités en vue d'obtenir un CDOS, un profil d'aptitude à l'emploi sera rempli. Le profil d'aptitude à l'emploi est utilisé pour montrer les compétences professionnelles et les connaissances techniques que votre enfant a acquises au cours de ses expériences d'apprentissage en milieu professionnel. Le profil d'aptitude à l'emploi permet de mesurer les compétences de votre enfant dans des domaines tels que l'assiduité, l'apparence sur le lieu de travail, la qualité du travail et la coopération avec les autres ; il doit être rempli par une personne qui connaît personnellement les compétences de votre enfant.

Le **certificat Compétences et Réussite (Skills and Achievement Commencement Credential - SACC)** n'est proposé qu'aux élèves qui participent aux évaluations alternatives de l'État de New York (New York State Alternate Assessment - NYSAA). Le SACC est un certificat non diplômant et n'est pas délivré aux élèves qui sont en mesure d'obtenir le diplôme local ou des options de diplômes validant l'examen Regents.

Les équipes IEP déterminent l'admissibilité des élèves handicapés à participer à des évaluations standards ou alternatives. Cette détermination est faite individuellement. Les élèves qui sont admissibles à d'autres évaluations sont ceux qui ont « de graves déficiences cognitives combinées à des limitations comportementales et/ou physiques et qui ont besoin d'une éducation hautement spécialisée et/ou de services sociaux, psychologiques et médicaux afin de maximiser leur plein potentiel pour une participation utile et importante à la société et pour leur épanouissement personnel ».

Si votre enfant participe à d'autres évaluations plutôt qu'aux examens Regents, il/elle ne sera pas admissible à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires. L'élève sera admissible au SACC, qui exige au moins 12 ans de scolarité (à l'exclusion du kindergarten).

Comme pour le CDOS, le SACC **n'équivaut pas** à un diplôme de fin d'études secondaires. Le SACC ne garantit pas l'emploi lorsqu'un diplôme est exigé et ne qualifie pas les élèves pour leur permettre d'entrer dans l'armée ou dans de nombreux établissements après le lycée. Si votre enfant quitte le lycée avec un SACC comme seul certificat de sortie, une déclaration écrite sera envoyée indiquant que l'élève pourra aller à l'école jusqu'à l'année scolaire de ses 21 ans.

Pour en savoir plus sur les conditions d'obtention du diplôme de fin d'études et les options de diplômes, veuillez consulter la partie Élèves handicapés : conditions d'obtention du diplôme de fin d'études du Département de l'Éducation de la Ville de New York et vie après le lycée : <https://www.schools.nyc.gov/school-life/rules-for-students/graduation-requirements>.

Éléments prioritaires à prendre en compte selon les objectifs postsecondaires

Se préparer aux études supérieures

Si votre enfant a l'intention d'aller à l'université, il y a un certain nombre d'étapes importantes à franchir pour s'y préparer.

Il est conseillé aux élèves ce qui suit :

- Suivre des cours intéressants et stimulants en préparation aux études supérieures, y compris des cours avancés de préplacement universitaire, le cas échéant.
- Rencontrer les conseillers scolaires et les leaders d'équipes de transition et assister aux ateliers élèves/parents du centre de transition et d'accès aux études supérieures. Discuter des objectifs, tels que les objectifs professionnels et éducatifs, des programmes d'études et des exigences liées aux études supérieures, y compris le processus d'admission et les tests standardisés requis pour l'admission.
- Rencontrer régulièrement leur conseiller(ère) scolaire pour s'assurer que leur programme d'études correspond à leur objectif d'études supérieures et qu'ils sont sur la bonne voie pour obtenir le diplôme le plus élevé possible.
- Faire des recherches sur les différentes options en matière d'études supérieures.
- Explorer les besoins en matière de formation et de déplacements autonomes, le cas échéant.
- Participer activement aux réunions IEP. Se sentir à l'aise et se familiariser avec leur handicap et la façon dont il affecte leur apprentissage, et faire valoir leurs besoins afin de favoriser le meilleur apprentissage possible.

Il est conseillé aux parents ce qui suit :

- S'assurer de connaître le(la) coordinateur(trice) en charge des services destinés aux étudiants handicapés (Services for Students with Disabilities - SSD) dans l'école de leur enfant et discuter avec lui/elle de tout aménagement des conditions d'examen dont leur enfant pourrait avoir besoin lors des examens PSAT, SAT ou AP.
- Participer activement aux réunions IEP ; se sentir à l'aise et se familiariser avec le handicap et la métacognition de leur enfant (en vous renseignant sur son propre apprentissage) pour aider son autonomie sociale.
- Faire des recherches sur les universités, y compris les mesures de soutien disponibles pour les élèves handicapés.
- Faire des recherches sur le processus d'admission dans les universités et le processus d'obtention d'une aide financière.
- S'assurer que leur enfant obtienne les crédits requis et réussisse les examens Regents requis pour obtenir le diplôme le plus élevé possible.
- Explorer les besoins en matière de formation et de déplacements autonomes, le cas échéant.
- Préparer leur enfant à discuter de son handicap dans le bureau d'une université qui propose des services destinés aux élèves et demander des aménagements pour les cours universitaires, puisque son IEP ne dépendra pas de l'université.

Se préparer à une école professionnelle ou à entrer sur le marché du travail

Si votre enfant prévoit d'intégrer une école professionnelle ou d'entrer sur le marché du travail immédiatement après le lycée, il y a un certain nombre d'étapes essentielles à suivre pour se préparer à une carrière ou à une profession.

Il est conseillé aux élèves ce qui suit :

- Envisager de fréquenter un établissement ou de suivre un programme d'enseignement professionnel et technique (Career and Technical Education - CTE) ou de s'inscrire à des cours ambitieux qui correspondent à leurs objectifs professionnels. Si votre enfant fréquente un établissement CTE et/ou suit un programme CTE, il/elle devra avoir un minimum de 7 crédits en cours techniques.
- Participer à des expériences d'apprentissage en milieu professionnel ou à des stages qui leur permettent de se familiariser avec le domaine d'activités souhaité. Parmi les exemples les plus fréquents, nous pouvons citer les activités relatives à la découverte des métiers, l'observation en milieu professionnel, l'apprentissage par le service, les entreprises en milieu scolaire, le programme d'emploi d'été pour les jeunes (Summer Youth Employment Program - SYEP) et le programme portant sur les possibilités de transition (Transition Opportunity Program - TOP).
- Communiquer avec des organisations et des entreprises qui leur permettront d'améliorer leur connaissance des pratiques professionnelles.
- Participer activement aux réunions IEP ; se sentir à l'aise et se familiariser avec leur handicap et leur métacognition (apprendre à connaître leur propre apprentissage) pour faire valoir leurs besoins afin de favoriser le meilleur apprentissage possible.
- S'il y a lieu, inclure les services d'orientation, de réinsertion professionnelle et de formation continue pour adultes (Adult Career and Continuing Education Services – Vocational Rehabilitation - ACCES-VR) et/

ou d'autres organismes communautaires dans leur réunion IEP avant de quitter le lycée. Discuter avec l'école ou l'équipe IEP pour savoir si une agence, comme les ACCES-VR, pourrait fournir ou financer des services postsecondaires. Si c'est le cas, l'école ou l'équipe IEP demandera votre consentement pour inviter cette agence à la réunion IEP afin de discuter de la planification postsecondaire. Pour en savoir plus sur les agences participantes, veuillez consulter le tableau de la partie *Ressources* intitulé *Agences de services d'aide à la transition et système de services aux adultes*.

- Explorer les besoins en matière de formation et de déplacements autonomes selon les cas.

Il est conseillé aux parents ce qui suit :

- Faire des recherches et aider votre enfant à visiter les CTE et d'autres options des lycées qui correspondent à ses objectifs professionnels.
- Communiquer avec les ACCES-VR et/ou d'autres organismes communautaires pour en savoir plus sur les services qui pourraient être proposés lorsque votre enfant terminera ses études secondaires et entrera sur le marché du travail ou dans une école professionnelle.
- Aider votre enfant à découvrir différents types de carrières et leurs exigences.
- Se renseigner sur les différents types d'opportunités d'apprentissage en milieu professionnel qui peuvent être proposés à votre enfant.
- Explorer les besoins en matière de formation et de déplacements autonomes selon les cas.

Se préparer à un programme de jour

Les programmes de jour axés autour de la rééducation peuvent aider les jeunes adultes à acquérir des compétences en matière d'autonomie, de socialisation et de facultés d'adaptation, notamment en ce qui concerne la communication, les déplacements et d'autres domaines de la vie adulte. Ils peuvent aussi proposer des formations pour faciliter l'apprentissage d'une plus grande indépendance, de l'inclusion communautaire, de l'établissement de relations et de l'autonomie sociale. De plus, les personnes qui reçoivent des services de jour axés autour de la rééducation contribuent souvent à l'amélioration de la vie dans leur communauté par le travail bénévole ou des services préprofessionnels. Les services préprofessionnels sont des services qui répondent aux intérêts de votre enfant et favorisent le développement de ses aptitudes professionnelles. Ces services sont utiles aux personnes qui souhaitent rejoindre « le monde du travail », mais qui ne sont pas encore prêtes à le faire.

Si votre enfant est susceptible de suivre un programme de jour après le lycée, il est important que vous teniez compte des éléments suivants.

Il est conseillé aux élèves ce qui suit :

- Visiter les programmes avec un(e) membre du personnel ou de la famille et exprimer leurs préférences concernant ces derniers, par exemple, le programme avec lequel ils sont le plus à l'aise ou le programme qu'ils souhaitent suivre plus que les autres.
- Participer à une formation sur les déplacements et/ou les déplacements autonomes, le cas échéant.
- Demander un permis-carte d'identité (avec assistance, le cas échéant).
- Continuer à participer à des expériences d'apprentissage bénévoles ou en milieu professionnel qui permettront d'éclairer les activités postsecondaires.
- Rencontrer des représentants de l'OPWDD ou des organismes communautaires, et le cas échéant, exprimer leurs centres d'intérêts et leurs préférences.
- Assister aux réunions IEP pour en apprendre davantage sur les options postsecondaires et exprimer leurs centres d'intérêt et leurs préférences.

Il est conseillé aux parents ce qui suit :

- Mener des recherches sur les options disponibles et visiter les programmes lorsque cela est possible.
- Si votre enfant répond aux critères d'admissibilité pour obtenir des services du Bureau des personnes souffrant de déficience intellectuelle (Office for Persons With Developmental Disabilities - OPWDD), vous pouvez procéder à une inscription à tout âge. Si vous ne l'avez pas encore fait, vous devez le faire lorsque votre enfant aura entre 18 et 21 ans pour pouvoir bénéficier de ces services directement après le lycée. L'OPWDD fait appel à des organismes chargés de la coordination des soins (Care Coordination Organizations - OCC) pour fournir des services de santé à domicile afin de superviser l'élaboration d'un Projet de vie pour chaque personne. Le Projet de vie comprendra une approche intégrée de la prestation de services, y compris les soins de santé, le bien-être et le soutien communautaire et social.
- S'il y a lieu, inclure les ACCES-VR, l'OPWDD et/ou d'autres organismes communautaires à la réunion IEP de votre enfant avant son départ du lycée.

- Participer à une session d'information « Front Door », que vous trouverez sur la page homonyme du site de l'OPWDD. Cela permet d'obtenir une admissibilité aux services pour adultes.
- Discuter avec un(e) membre du personnel de l'école ou de l'équipe IEP de votre enfant pour savoir si une organisation comme les ACCES-VR, l'OPWDD, le Bureau de la santé mentale (Office of Mental Health - OMH), la Commission pour les aveugles ou une autre organisation peut être responsable de la prestation ou du financement des services postsecondaires. Si c'est le cas, l'école ou l'équipe IEP demandera votre consentement pour inviter cette agence à la réunion IEP afin de discuter de la planification postsecondaire. Pour en savoir plus sur les agences participantes, veuillez consulter le tableau de la partie Ressources intitulé *Agences de services d'aide à la transition et système de services aux adultes*.
- S'il y a lieu, faire une demande d'allocations supplémentaires de maintien des revenus et/ou de tutelle (juste avant que votre enfant n'atteigne l'âge de 18 ans). La tutelle vous donne le droit de prendre des décisions personnelles, financières et médicales pour votre enfant à partir de ses 18 ans. Pour en savoir plus sur la tutelle, consultez la page Web des tribunaux de New York : <https://www.nycourts.gov/courthelp/Guardianship/17A.shtml>.
- Aider votre enfant à demander un permis-carte d'identité de l'État de New York, à s'inscrire au registre de recrutement militaire et à s'inscrire pour voter, le cas échéant.
- Explorer les besoins en matière de formation et de déplacements autonomes selon les cas.
- Il est recommandé de conserver tous les documents et renseignements importants concernant votre enfant au même endroit et de rédiger une **lettre d'intention** que vous pourrez actualiser chaque année.

Cette lettre vous donne l'occasion de fournir aux futurs tuteurs/tutrices et administrateurs un guide pour comprendre votre enfant. Il ne s'agit pas d'un document officiel prévu par la loi. Il comprend un résumé des informations utiles sur votre enfant et sur ce que vous attendez de son projet de situation de vie et de sa participation à la vie de la communauté.



Ressources

Centres de transition et d'accès aux études supérieures (TCAC)

Les centres de transition et d'accès aux études supérieures (Transition and College Access Centers - TCAC) aident les élèves titulaires d'un IEP et leurs familles tout au long de la transition depuis l'école vers la vie adulte. Si les élèves se préparent aux études supérieures, à entrer sur le marché du travail ou à vivre en autonomie pour la première fois, les TCAC aident les élèves titulaires d'un IEP à atteindre leurs objectifs, soutiennent les familles et le personnel scolaire à planifier la vie des élèves après le lycée.

Les TCAC servent de pôles de ressources pour élèves proposant des formations, des ateliers et des opportunités fournissant les outils nécessaires pour planifier la vie adulte. Voici quelques exemples de sujets abordés lors des ateliers : Outils de planification de carrière, Éléments à prendre en compte pour les études supérieures, Habitudes de travail et d'organisation, Rédaction de CV, Compétences en matière d'autonomie sociale et de communication. Pour en savoir plus sur les centres de transition et d'accès aux études supérieures, visitez les centres, contactez les centres directement, ou allez sur www.schools.nyc.gov/specialeducation.

Adresses

Brooklyn Transition & College Access Center

Boys & Girls High School
1700 Fulton Street, Room G170
Brooklyn, NY 11213
718-804-6790
bklyntcac@schools.nyc.gov

Bronx Transition & College Access Center

DeWitt Clinton High School
100 W Mosholu Parkway S., Room 150
Bronx, NY 10468
718-581-2250
bxtcac@schools.nyc.gov

Manhattan Transition & College Access Center

269 West 35th Street, Room 702
New York, NY 10024
212-609-8491
mntcac@schools.nyc.gov

Queens Transition & College Access Center

90-27 Sutphin Boulevard, Room 152
Queens, NY 11435
718-557-2600
qnstcac@schools.nyc.gov

Staten Island Transition & College Access Center

The Michael J. Petrides Educational Complex
715 Ocean Terrace, Building A, Room 204
Staten Island, NY 10301
718-420-5723
sitcac@schools.nyc.gov

Les TCAC sont là
pour aider les élèves
titulaires d'un IEP
à atteindre leurs
objectifs.

Bureau du District 75 chargé des services d'aides à la transition et des initiatives de planification postsecondaires

Le Bureau du District 75 chargé des services d'aide à la transition et des initiatives de planification postsecondaires coordonne les activités de planification pour la transition au sein du District 75, en collaboration avec le personnel chargé de la transition en milieu scolaire. Les écoles, les élèves et les familles du District 75 reçoivent un soutien direct pour favoriser des résultats positifs à l'école et après les études, en termes de qualité de vie, d'apprentissage et de revenus.

Contact

District 75 Office of Transition Services and Postsecondary Initiatives

400 First Ave., Room 440

New York, NY 10010

212-802-1568

D75ots@NYCDOE.onmicrosoft.com

Agences de services d'aide à la transition et systèmes de services pour adultes — Quels services pour mon enfant ?

À mesure que les élèves se préparent à la vie après les études, il est important qu'ils fassent des recherches et se familiarisent avec les critères d'admission/d'admissibilité des prestataires de services postsecondaires appropriés. Cela permettra de s'assurer que tous les documents requis sont recueillis en temps opportun et aidera à faciliter une transition sans heurts vers les services pour adultes. Les bureaux suivants de l'État de New York financent les options postsecondaires pour les élèves handicapés.

Adult Career and Continuing Education Services — Vocational Rehabilitation (ACCES-VR)

Les ACCES-VR peuvent être appropriés pour les élèves présentant une déficience physique, émotionnelle ou de développement qui les empêche de travailler ou rend le travail plus difficile, et les élèves capables de travailler avec une formation ou des études supplémentaires.

<http://www.acces.nysed.gov/vr>

Les ACCES-VR ont des bureaux dans chaque borough, comme suit :

Bronx

1215 Zerega Avenue

Bronx, NY 10462

718-931-3500

Brooklyn

55 Hanson Place

Brooklyn, NY 11217

718-722-6700

Manhattan

116 West 32nd Street

New York, NY 10001

212-630-2300

Harlem Satellite Office

163 West 125th Street, Room 713

New York, NY 10027

212-861-4420

Queens

11-15 47th Avenue

Long Island City, NY 11101

347-510-3100

Staten Island Satellite Office

2071 Clove Road, Suite 302

Staten Island, NY 10304

718-816-4800

Bureau pour les personnes présentant des déficiences de développement (Office of People with Developmental Disabilities - OPWDD)

L'OPWDD peut être approprié pour les élèves présentant des déficiences de développement survenues avant l'âge de 22 ans, y compris des déficiences intellectuelles, l'autisme, la paralysie cérébrale, les troubles convulsifs et autres troubles neurologiques, un Q.I. inférieur à 70 et des déficits en matière de compétences liées au comportement adaptatif.

www.opwdd.ny.gov

Les coordonnées des personnes à contacter au niveau local sont disponibles sur le site. Le bureau régional 4 se trouve dans la ville de New York.

Brooklyn

888 Fountain Ave.
Bldg. 1, 2nd Floor
Brooklyn, NY 11239
718-642-8657 ou 718-642-8783

Bronx

2400 Halsey St.
Bronx, NY 10461
718-430-0369 ou 646-766-3362

Manhattan

25 Beaver St., 4th Floor
New York, NY 10004
646-766-3324

Queens

PO Box 280507
Queens Village, NY 11428-0507
718-217-5537 ou 718-217-5396

Staten Island

1150 Forest Hill Rd.
Bldg. 12, Suite A
Staten Island, NY 10314-6316
718-982-1944 ou 718-982-1903

Bureau de la santé mentale (Office of Mental Health - OMH)

L'OMH peut être approprié pour les élèves ayant reçu un diagnostic sur l'Axe 1 (maladie mentale grave, p. ex., forte dépression, trouble bipolaire, schizophrénie).

<https://www.omh.ny.gov/>

Commission pour les aveugles (Commission for the Blind - CB)

La CB peut convenir aux élèves qui sont déclarés aveugles au sens de la loi ou malvoyants <https://ocfs.ny.gov/main/cb/>



Les évaluations professionnelles sont personnalisées pour mieux répondre aux besoins de votre enfant. Par exemple, il est possible que l'évaluation soit sous forme d'entretien, de sondage ou d'une série d'images. Il n'existe pas une forme d'évaluation universelle. Les exemples ci-dessous vous aideront à vous faire une idée du type d'informations recueillies dans le cadre d'une évaluation professionnelle de niveau 1. Ce ne sont que quelques-uns des nombreux exemples possibles.

Exemple d'évaluation professionnelle de niveau 1

Évaluation professionnelle des élèves de niveau 1

Date : _____ Nom de l'élève : _____

Date de naissance : _____ N° d'identifiant : _____

1. Quels sont les cours que tu préfères à l'école ?
2. Quels sont les cours que tu n'aimes pas beaucoup à l'école ?
3. Participes-tu à certaines activités (clubs, sports, orchestre, etc.) à l'école ?
4. Que fais-tu de ton temps libre ? As-tu des hobbies ?
5. Aimes-tu travailler seul(e) ou en groupe ?
6. Quel genre d'emploi aimerais-tu occuper une fois que tu auras obtenu ton diplôme ?
7. Que dois-tu faire pour te préparer à ce type d'emploi ?
8. Quelles sont les choses que tu fais le mieux ?
9. Qu'est-ce qui te semble difficile à faire ?
10. Y a-t-il des tâches que tu effectues à la maison ? Si oui, merci de préciser.

Évaluation professionnelle des parents/tuteurs/tutrices dont les enfants sont au niveau 1

Voici quelques questions dont vous pouvez discuter avec votre enfant et auxquelles vous devez réfléchir afin de vous préparer à la planification de la transition. Veuillez répondre aux questions suivantes pour nous aider à élaborer un plan de transition qui sera communiqué, à vous et à votre enfant, lors la réunion IEP. Une copie sera faite pour vos dossiers et une autre sera conservée dans le portfolio de transition de votre enfant.

Nom de l'élève : _____ Date de naissance : _____ N° d'identifiant : _____

Nom du(des) parent(s)/tuteur(s)/de la(des)tutrice(s) : _____

1. Si votre enfant a parlé de travail une fois à l'âge adulte, pour quel type d'emploi a-t-il/elle manifesté de l'intérêt ?
2. Qu'est-ce que votre enfant aime faire pendant son temps libre ?
3. De quoi votre enfant aime parler à la maison ?
4. Est-ce que votre enfant a des amis qu'il/elle voit tous les jours ou toutes les semaines ?
OUI ou NON. Si « OUI », quels types d'activités votre enfant et ses amis pratiquent-ils habituellement ?
5. Que fait votre enfant pour aider à la maison dans les tâches quotidiennes ou hebdomadaires ?
6. À quels genres d'activités votre enfant participe-t-il/elle à l'extérieur de la maison pour se divertir ?
7. Quelles informations voulez-vous partager avec l'école concernant votre enfant ?
8. Quelles sont vos attentes professionnelles futures pour votre enfant après l'obtention de son diplôme de fin d'études secondaires ?
9. Quelles sont vos attentes pour l'avenir de votre enfant concernant l'endroit où il/elle vivra après l'obtention de son diplôme ? (Par exemple : à la maison, seul(e), en résidence complète, avec des amis, etc.)
10. Quelles sont vos préoccupations concernant ce que l'école doit faire pour votre enfant ?
11. Selon vous, pour quelles aptitudes à la vie en autonomie votre enfant a-t-il/elle besoin d'être formé(e) ? Cochez tout ce qui s'applique.

- ☐ Achat et entretien des vêtements
- ☐ Préparation des repas et nutrition
- ☐ Hygiène et soins personnels
- ☐ Utilisation des transports en commun
- ☐ Obtention du permis de conduire
- ☐ Comment faire des achats de façon judicieuse

- ☐ Connaissance de la communauté
- ☐ Compétences en matière de gestion financière
- ☐ Comment être en sécurité dans la communauté
- ☐ Formation en matière de santé et premiers soins
- ☐ Autres sujets de préoccupation

Évaluation professionnelle des enseignants de niveau 1

Date : _____ Nom de l'élève : _____

Date de naissance : _____ N° d'identifiant de la Ville de New York : _____

1. Décrivez les connaissances de l'élève concernant le monde du travail.
2. Quels sont les points forts et les intérêts de l'élève ?
3. Est-ce que l'élève a indiqué avoir des projets d'après-lycée ou concernant un emploi ?
4. Décrivez la capacité de l'élève à mettre en pratique les connaissances et les compétences acquises dans d'autres contextes.
5. Quelles sont les attentes de l'élève concernant ses projets d'après-lycée ?
6. Quelles sont les attentes des parents/tuteurs/tutrices à l'égard de l'élève après le lycée ?
7. Quels sont les domaines et les compétences que l'élève doit acquérir pour atteindre les résultats souhaités après le lycée ?
8. Décrivez les activités qui motivent l'élève.
9. Remarques supplémentaires :



Pour de plus amples informations, composez le 718-935-2007 ou
allez sur www.schools.nyc.gov/specialeducation

GUIDE DES FAMILLES SUR LA
planification
de la transition
PRÉPARER LES ÉLÈVES
TITULAIRES D'UN IEP À LA VIE
APRÈS LE LYCÉE